

Elaboration du PLUi-H de la Communauté de Communes Cléry Betz Ouanne.

Compte-rendu de l'atelier « SCoT » du 06 décembre 2018.

Ordre du jour :

- Présentation et échange autour du document supracommunal du SCoT du Montargois en Gâtinais

Personnes présentes

Atelier SCoT - PADD du 06.12.2018

Nom	Signatures	Mail (aucun si renseigné aux précédentes dates)
COVRAND Nicolas		
RAVARD Claude		
HAMON Stéphan		
TAVEHARD Alain		
Braudieron Françoise		
BRUAND J		
BETTON David		
BAUZI Aude	Bauzi	urbanisme-plu@cccliv.fr
JUCHESTE Andre		
COHEN Catherine		
BOUITA Veronique		
BERNARD Sonia		
LE MAUX Fabienne		
WEBER Luc		
KONNIGAST Denis		
COSSON Franck, DGA		
DECOY Marie Noelle		
GUÉZO Kevin		SCoT

Ouverture par Monsieur le président de la 3CBO et maire de St-Hilaire-les-Andréis : le cadrage des objectifs du PADD est rappelé.

Le CDHU entame la présentation et expose les enjeux relevés sur la thématique.

L'atelier permet l'émergence des enjeux suivants, à transformer et interpréter dans le PADD :

- **Il est possible d'opter pour des objectifs démographiques plus faibles que ceux fixés par le SCoT.**
- **Conserver le desserrement des ménages pour qu'il tende vers 2,05 en 2036.**
- **Quid de calculer les scénarios sur 12 ans étant donné la portée habitat du PLUi (durée d'un PLH = 6ans) ?**
- **Garder l'objectif d'accentuer le poids de Courtenay et Château-Renard mais revoir la formulation.**
- **Supprimer la hiérarchisation des communes intermédiaire.**
- **Revoir la formulation du 3^{ème} objectif concernant l'habitat en élargissant l'objectif à l'ensemble des communes (hors Courtenay et Château-Renard).**
- **Rapprocher les logements des zones d'activité si possible.**
- **Revoir les objectifs chiffrés hiérarchisés, les chiffres fixés par le SCoT ne sont pas cohérents.**
- **Tous les objectifs sur la typologie de l'habitat sont conformes au SCoT et validés.**
- **Tous les objectifs sur les logements collectifs et sociaux sont conformes au SCoT et validés.**
- **Possibilité de rajouter des objectifs de rénovation thermique et dotation pour les rénovations.**
- **Mettre les objectifs de l'habitat dans le PLH.**
- **Regrouper l'objectif 1 et 3 dans la lutte contre la vacance.**
- **Inciter à la destruction/rénovation des logements vacants.**
- **Mettre en place des incitations fiscales pour réduire la vacance.**
- **Supprimer la possibilité de construire en extension et dans les dents creuses des lotissements boisés.**
- **Rajouter St-Loup de Gonois pour les périmètres de captage des objectifs environnementaux.**
- **Changer le terme « téléphonique » dans les objectifs concernant les NTIC, pour leur donner une portée plus large.**
- **Tous les objectifs sur les aspects paysagers sont conformes au SCoT et validés.**
- **Changer la possibilité d'implantation commerciale dans les zones d'activités, cet objectif n'est pas conforme au SCoT.**